

SECTION 1: Identification**1.1. Identificateur de produit**

Nom du produit : **Antigel de lave-glace -35 °C**
Antigel de lave-glace

1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisations recommandées et restrictions : Pour nettoyer le pare-brise des véhicules

1.3. Fournisseur

RW Consumer Products Ltd
200, boul. Omand's Creek
R2R 1V7 Winnipeg (Manitoba) Canada
T (204) 786-6873

1.4. Numéro d'urgence

Numéro d'urgence : CANUTEC (613) 996-6666 (Transport seulement)

SECTION 2 - Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification (SHG CA)**

Liq. inflamm. 3	H226
Tox. aiguë 3 (voie orale)	H301
Tox. aiguë 3 (voie cutanée)	H311
Tox. aiguë 3 (inhalation de vapeurs)	H331
Irrit. oculaire 2	H319
Repr. 1B	H360
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique 1	H370
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique 3	H336

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris des conseils de prudence**Étiquetage SHG CA**

Pictogrammes de danger (SHG CA) :



Mention d'avertissement (SHG CA) :

Danger

Mentions de danger (SHG CA) :

H226 - Liquide et vapeurs inflammables
H301+H311+H331 - Toxique par ingestion, par contact cutané ou par inhalation
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
H360 - Peut nuire à la fertilité ou au fœtus
H370 - Risque avéré d'effets graves pour les organes
H336 - Peut provoquer somnolence ou des étourdissements

Conseils de prudence (SHG CA) :

P201 - Se procurer les instructions avant utilisation.
P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P233 - Maintenir le contenant/contenant fermé et étanche.
P240 - Mise à la terre/liaison équipotentielle du contenant et du matériel de réception.
P241 - Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant.
P242 - Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
P243 - Prendre des précautions pour prévenir les décharges statiques
P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P308+P311 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : appeler un médecin.
P301+P310 - EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P330 - Rincer la bouche.
P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : retirer immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau
P304+P340 - EN CAS D'INHALATION : transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Antigel de lave-glace-35°C

Fiche de Données de Sécurité

conformément au Règlement sur les produits dangereux (11 février 2015)

P311 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou médecin.
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
P403+P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver au frais
P405 - Garder sous clef.
P501 - Éliminer le contenu/contenant dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Toxicité aiguë inconnue (SHG CA)

Aucune donnée disponible

SECTION 3 - Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Sans objet

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%
Méthanol	(n° CAS) 67-56-1	35,53

SECTION 4 - Premiers soins

4.1. Description des premiers soins

- Premiers soins après inhalation : EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- Premiers soins après contact avec la peau : En cas de contact avec la peau (ou les cheveux) : enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher. Lavez les vêtements avant réutilisation. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
- Premiers soins après contact oculaire : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.
- Premiers soins après ingestion : EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS provoquer de vomissement à moins que cela ne soit demandé par le personnel médical. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

- Symptômes/effets après inhalation : Toxique par inhalation. Peut provoquer de la somnolence ou des étourdissements.
- Symptômes/effets après contact avec la peau : Toxique par contact cutané. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des œdèmes, une délipidation, des dessèchements et une gerçure de la peau.
- Symptômes/effets après contact oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive.
- Symptômes/effets après ingestion : Toxique en cas d'ingestion. Peut causer un essoufflement, une acidose, une douleur abdominale sévère, des troubles visuels souvent suivis d'une cécité permanente, un coma prolongé ou la mort. L'apparition des symptômes peut être retardée d'une à 30 heures (habituellement de 12 à 18 heures).
- Symptômes chroniques : Peut nuire à la fertilité ou au fœtus. Risque avéré d'effets graves pour les organes.

4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

- Autre avis médical ou traitement : Des symptômes peuvent apparaître ultérieurement. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

SECTION 5 - Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Moyens d'extinction appropriés

- Moyens d'extinction appropriés : Produit chimique sec. Dioxyde de carbone. Mousse. Eau pulvérisée.

5.2. Moyens d'extinction inappropriés

- Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser de jet d'eau.

5.3. Dangers spécifiques du produit dangereux

- Danger d'incendie : Liquide et vapeurs inflammables. Les produits de combustion peuvent inclure, entre autres : oxydes de carbone et formaldéhyde.
- Danger d'explosion : Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

Antigel de lave-glace-35°C

Fiche de Données de Sécurité

conformément au Règlement sur les produits dangereux (11 février 2015)

5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Protection en cas d'incendie : Rester en amont du vent par rapport à l'incendie. Porter un habit pare feu complet incluant un appareil de protection respiratoire autonomie (APRA). Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu.

SECTION 6 - Consignes à suivre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Consignes générales : Porter les vêtements protecteurs recommandés dans la section 8. Isoler la zone de danger et interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique. Tenir à l'écart de toute source d'inflammation. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Pour le confinement : Contenir et/ou absorber le déversement avec une substance inerte (par ex. du sable, de la vermiculite ou une autre matière convenable) puis placer ensuite dans un contenant adapté. Ne pas laisser s'écouler dans les égouts ni dans les cours d'eau. Utiliser l'équipement de protection individuelle (EPI) approprié.

Méthodes de nettoyage : Balayer ou récupérer le produit déversé et le mettre dans un contenant approprié pour élimination. Aérer la zone.

6.3. Renvoi à d'autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : « Contrôle de l'exposition et protection individuelle »

SECTION 7 - Manutention et remisage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sécuritaire

Précautions à prendre pour une manipulation sécuritaire : Se procurer les instructions spéciales avant l'utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les consignes de sécurité. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Ne pas avaler. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Mise à la terre/liaison équipotentielle du contenant et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des précautions pour prévenir les décharges statiques. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Manipuler et ouvrir les contenants avec précaution. Porter un équipement de protection individuel.

Mesures d'hygiène : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.

Dangers supplémentaires lors du traitement : Manipuler les contenants vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.

7.2. Consignes à observer pour un remisage sûr, qui tient compte d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Suivre les bonnes consignes de mise à la terre pour éviter l'électricité statique.

Consignes de remisage : Conserver hors de la portée des enfants. Conserver fermé dans un endroit sec, frais et très bien aéré. Conserver à l'abri des rayons solaires directs. Protéger les contenants de tout dommage physique. Garder sous clef.

SECTION 8 - Contrôles de l'exposition et protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Méthanol (67-56-1)	
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
ACGIH MPT (ppm)	200 ppm
ACGIH LECT (ppm)	250 ppm
ACGIH catégorie chimique	Peau - contribution significative potentielle à l'exposition globale par la voie cutanée
USA - ACGIH - Indices biologiques d'exposition	
Indices biologiques d'exposition (IBE)	15 mg/l Paramètre : méthanol. Milieu : urine – Période d'échantillonnage : fin de quart de travail en fin de semaine (contexte non précisé)

8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés : Bien aérer l'aire de travail. Prévoir des bains oculaires et une douche proche. .

Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

Protection des mains :

Porter des gants appropriés résistant aux produits chimiques

Antigel de lave-glace-35°C

Fiche de Données de Sécurité

conformément au Règlement sur les produits dangereux (11 février 2015)

Protection oculaire :

Lunettes anti-éclaboussures ou écran facial

Protection de la peau et du corps :

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires :

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.

Autres informations :

Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

SECTION 9 - Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Aucune donnée disponible
Couleur	: Bleu
Odeur	: Aucune donnée disponible
Seuil olfactif	: 2 000 – 8 800 ppm
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: 4,6 (méthanol)
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: -35 °C / -31 °F
Point d'ébullition	: 78 °C / 172 °F
Point d'éclair	: 37 °C / 99 °F
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Liquide et vapeurs inflammables
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur à 50 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20 °C	: 1,1 (méthanol)
Densité relative	: 0,94 – 0,946
Solubilité	: Eau : complètement soluble
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Limite inférieure d'explosivité (LIE) : 6 g/m ³ (méthanol) Limite supérieure d'explosivité (LSE) : 36 g/m ³ (méthanol)

9.2. Autres informations

Concentration de saturation	: 166 g/m ³ @ 20 °C / 68 °F (méthanol)
Teneur en COV	: 100 g/l

SECTION 10 - Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	: Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Stabilité chimique	: Stable dans les conditions normales. Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.
Possibilité de réactions dangereuses	: Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Conditions à éviter	: Sources d'inflammation. Chaleur. Matières incompatibles. Rayons directs du soleil.
Matières incompatibles	: Oxydants puissants. Métaux alcalins. Acide nitrique. acide sulfurique. Aldéhydes. Chlorures d'acides. Peroxyde d'hydrogène. Acides minéraux. métaux.
Produits de décomposition dangereux	: Peut inclure, entre autres : oxydes de carbone, formaldéhyde. Peut libérer des gaz inflammables.

Antigel de lave-glace-35°C

Fiche de Données de Sécurité

conformément au Règlement sur les produits dangereux (11 février 2015)

SECTION 11 - Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (voie orale)	: Toxique en cas d'ingestion.
Toxicité aiguë (voie cutanée)	: Toxique par contact cutané.
Toxicité aiguë (inhalation)	: Toxique par inhalation.

Antigel de lave-glace-35°C	
Estimation de toxicité aiguë CA (voie orale)	281,452 mg/kg de poids corporel
Estimation de toxicité aiguë CA (voie cutanée)	844,357 mg/kg de poids corporel
Estimation de toxicité aiguë CA (vapeurs)	8,444 mg/l/4h

Méthanol (67-56-1)	
DL50 administration orale chez le rat	6 200 mg/kg
DL50 administration cutanée chez le lapin	15 840 mg/kg
CL50 inhalation chez le rat	22 500 ppm (temps d'exposition : 8 h)
Estimation de toxicité aiguë CA (voie orale)	100 mg/kg de poids corporel
Estimation de toxicité aiguë CA (voie cutanée)	300 mg/kg de poids corporel
Estimation de toxicité aiguë CA (gaz)	700 ppmV/4h
Estimation de toxicité aiguë CA (vapeurs)	3 mg/l/4h
Estimation de toxicité aiguë CA (poussière, brouillard)	0,5 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classée
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classée
Mutagenicité sur les cellules germinales	: Non classée
Cancérogénicité	: Non classée
Toxicité pour la reproduction	: Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Risque avéré d'effets graves pour les organes. Peut provoquer de la somnolence ou des étourdissements..

Méthanol (67-56-1)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Risque avéré d'effets graves pour les organes. Peut provoquer de la somnolence ou des étourdissements.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classée
Danger par aspiration	: Non classé
Symptômes/effets après inhalation	: Toxique par inhalation. Peut provoquer de la somnolence ou des étourdissements.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Toxique par contact cutané. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des œdèmes, une délipidation, des dessèchements et une gerçure de la peau.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive.
Symptômes/effets après ingestion	: Toxique en cas d'ingestion. Peut causer un essoufflement, une acidose, une douleur abdominale sévère, des troubles visuels souvent suivis d'une cécité permanente, un coma prolongé ou la mort. L'apparition des symptômes peut être retardée d'une à 30 heures (habituellement de 12 à 18 heures).
Symptômes chroniques	: Peut nuire à la fertilité ou au fœtus. Risque avéré d'effets graves pour les organes.
Autres informations	: Voies d'exposition possibles : ingestion, inhalation, peau et yeux.

SECTION 12 - Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - généralités	: Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------

Méthanol (67-56-1)	
CL50 poisson 1	28 200 mg/l (temps d'exposition : 96 h – Espèce : vairon à grosse tête [de passage])
CL50 poisson 2	> 100 mg/l (temps d'exposition : 96 h – Espèce : vairon à grosse tête [en place])

12.2. Persistance et dégradabilité

Antigel de lave-glace-35°C	
Persistance et dégradabilité	Non établies.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Antigel de lave-glace-35°C	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

Antigel de lave-glace-35°C

Fiche de Données de Sécurité

conformément au Règlement sur les produits dangereux (11 février 2015)

Méthanol (67-56-1)	
FBC poisson 1	< 10
Coefficient de partage n-octanol/eau	-0,77

12.4. Mobilité dans le sol

Méthanol (67-56-1)	
Coefficient de partage n-octanol/eau	-0,77

12.5. Autres effets néfastes

Ozone	: Non classé
Autres informations	: Aucun autre effet connu.

SECTION 13 - Données sur l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Recommandations relatives à l'élimination du produit ou de l'emballage	: Éliminer le contenu/contenant dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.
Indications complémentaires	: Manipuler les contenants vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.

SECTION 14 - Informations relatives au transport

14.1. Description sommaire pour l'expédition

Conforme aux exigences du TMD

Transport de marchandises dangereuses (TMD)

N° UN (TMD)	: UN1230
Groupe d'emballage	: II
TMD Classes de danger primaire	: 3 - Classe 3 - Liquides inflammables
TMD Classes auxiliaires	: 6.1
Description du document de transport	: UN1230 MÉTHANOL (SOLUTION), 3 (6.1), II
Désignation officielle pour le transport (Transport de marchandises dangereuses (TMD))	: SOLUTION DE MÉTHANOL

Étiquettes de danger (TMD)



14.2. Informations relatives au transport/MDT (Ministère des Transports des États-Unis)

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.3. Transport aérien et maritime

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 15 - Informations sur la réglementation

15.1. Réglementation nationale

Tous les composants de ce produit figurent dans les inventaires canadiens LIS (Liste intérieure des substances) et LES (Liste extérieure des substances) (ou en sont exclus).

15.2. Réglementation internationale

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 16 - Autres informations

Date de publication	: 25/01/2017
Date de révision	: 30/09/2020

Indications de changement:
Mise à jour de la FDS. Classification SHG.

Autres informations	: Aucune.
Préparé par	: Nexreg Compliance Inc.

www.Nexreg.com



SDS Canada (SHG)_NEXREG_NEW

Avertissement. Nous croyons que les affirmations, les informations techniques et les recommandations contenues dans la présente sont véridiques, mais elles sont données sans garantie d'aucune sorte. Les informations contenues dans ce document concernent la substance livrée. Elles peuvent ne pas être valables pour cette substance si celle-ci est combinée à une autre substance. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence et de l'intégralité de cette information quant à l'usage particulier qu'il en fera.